

Esthétique – cosmétique - parfumerie

Le titulaire du CAP est spécialisé dans les techniques de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds. Il a pour tâches l'application de produits cosmétiques et la réalisation de maquillages. Il peut procéder à des épilations et à des soins de manucure. Il est capable de conseiller la clientèle, d'assurer la démonstration et la vente des produits de soins, de maquillage, d'hygiène et de parfumerie. Il peut participer à la gestion des stocks, à la réalisation d'étalages. Les esthéticiennes titulaires du CAP comptent encore peu d'hommes dans leurs rangs.

Elles exercent un métier qui peut se découper en plusieurs fonctions :

- soin : soins du visage au décolleté, épilation, prestation bronzage UV, maquillage visage et décolleté, soins et maquillages des mains et des pieds.
- accueil, conseils et vente : vente et conseil de produits et services adaptés à la clientèle, accueil des clients, mise en valeur les produits et les prestations.
- organisation et gestion des rendez-vous, du fichier client, du poste de travail, des stocks et des encaissements.

Débouchés

Ce professionnel exerce principalement en institut de beauté mais aussi en parfumerie, en salon de coiffure, dans les grands magasins ou les grandes surfaces. Il peut également travailler à domicile ou dans un établissement de soins (établissement de cure, de convalescence, de réadaptation...).

Accès à la formation

Après une classe de 3ème

Programme

Disciplines et activités	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
Enseignement technologique et professionnel	17h	17h
Français, histoire-géographie	4h30	4h
Mathématiques Sciences	4h	3h30
Langue vivante	2h	2h30
Arts appliqués-cultures artistiques	2h	2h
Education physique et sportive	2h30	2h30
Prévention –santé- environnement	1h	1h30
Période de formation en milieu professionnel	6 semaines	6 semaines
Enseignements facultatifs		
Atelier d'expression artistique	2h	2h
Atelier Education physique et sportive	2h	2h

Enseignements professionnels

- **Biologie** : anatomie, système de la vie végétative et de régulation, système tégumentaire (peau, poil, sébum...)
- **Cosmétologie** : réglementation française et européenne, composants et forme des produits cosmétiques et des produits d'hygiène corporelle

- **Technologie des appareils et des instruments** : courants et ondes, appareils, instruments utilisés pour les soins esthétiques
- **Techniques esthétiques** : accueil du client, installation du poste de travail, techniques de soins esthétiques, techniques d'épilation, de bronzage, de teinture, soins des mains et des pieds
- **Vente des produits et des prestations de services** : présentation des produits, techniques de vente, encaissement, gestion du fichier client
- **Connaissance du milieu professionnel** : connaissance de l'entreprise, des outils de gestion, de l'hygiène, de l'agencement des espaces professionnels et des acteurs de l'esthétique et de la parfumerie
- **Arts appliqués** : culture artistique, principaux moyens d'expression et de communication, esthétique-cosmétique et design, projet (autour d'un maquillage, du packaging, de la vitrine) à partir d'un cahier des charges

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines (6 en 1^{ère} et 6 en 2^{ème} année).

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise.

Examen

Unités professionnelles :

- Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds (coeff. 6 (dont coeff. 1 pour Prévention – santé – environnement)
- Techniques esthétiques liées aux phanères (coeff. 4)
- Conduite d'un institut de beauté et de bien être : relation avec la clientèle et vie de l'institut (coeff. 4)

Unités d'enseignement général :

- Français, histoire–géographie – éducation civique coeff. 3
- Mathématiques– Sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- : Langue vivante étrangère coeff. 1
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques

Statistiques

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 90 candidats inscrits, 90 présentés, 85 admis (soit 94.44 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 108 candidats inscrits, 108 présentés, 100 admis (soit 92.59% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 126 candidats inscrits, 126 présents, 122 admis (soit 96,83% de réussite).

En 2017, dans l'académie de Montpellier : 106 présents, 99 admis (soit 93.40% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Esthétique, cosmétique, parfumerie
- Brevet professionnel (BP) esthétique cosmétique parfumerie
- CAP Coiffeur (en 1an)

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Où se former en Languedoc Roussillon

11 Lézignan-Corbières

IRFMA de l'Aude **A**

30 Nîmes

IRFMA du Gard **A**

34 Montpellier

Lycée professionnel Jules Ferry

IRFMA de l'Hérault **A**

48 Marvejols

Lycée professionnel privé Saint Joseph

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3^e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Voie pro : Les métiers de la mode et de la beauté
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).